

FRC. 20305

Case  
FRC  
20305

# FÉDÉRATION NATIONALE.

ADRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*Prononcée par M. de la Fayette (1), au nom & à la tête des Députés de toutes les gardes nationales de France.*

MESSIEURS,

Les gardes nationales de France viennent vous offrir l'hommage de leur respect & de leur reconnaissance. La nation, voulant enfin être libre, vous a chargé de lui donner une constitution. Mais en vain elle l'auroit attendue, si la volonté éclairée, dont vous êtes les organes, n'avoit suscité cette force obéissante qui repose en nos mains, & si l'heureux concert de l'une & de l'autre, remplaçant tout-à-coup cet ordre ancien que les premiers mouvemens de la liberté

(1) M. de la Fayette, élu président par les députés des différentes gardes nationales rassemblées, un par district, à la maison commune, les 9, 10, 11 & 12 juillet, a été réélu le 13 juillet unanimement par une nouvelle assemblée, composée de quatre députés par district, chargés de pouvoirs spéciaux.

THE NEWBERRY  
LIBRARY

faisoient disparaître, n'avoit été la première des lois qui succédoient à celles qui n'étoient plus.

C'étoit, nous l'osons dire, un prix dû à notre zèle, que cette fête qui va rassembler tant de frères épars, mais qui, régis à-la-fois par votre influence & par le besoin impérieux de s'attacher aux bons Français, de conserver l'unité de l'état, n'ont cessé de diriger vers un point commun leurs communs efforts. C'étoit aussi, sans doute, un prix dû à vos travaux, que cet accord unanime avec lequel ils portent aujourd'hui à l'Assemblée constituante de France leur adhésion à des principes que demain ils vont jurer de maintenir & de défendre.

Oui, messieurs, vous avez connu, & les besoins de la France, & le vœu des Français, lorsque vous avez détruit le gothique édifice de notre gouvernement & de nos lois, & n'avez respecté que le principe monarchique lorsque l'Europe attentive a appris qu'un bon roi pouvoit être, l'appui d'un peuple libre, comme il avoit été la consolation d'un peuple opprimé.

Achievez votre ouvrage, messieurs; & déterminant dans le nombre de vos décrets, ceux qui doivent former essentiellement la constitution française, hâtez vous d'offrir à notre juste impatience, ce code dont la première législation doit bientôt recevoir le dépôt sacré, & dont votre prévoyance assurera d'autant plus la stabilité, que les moyens constitutionnels de le revoir, nous seront plus exactement désignés.

Les droits de l'homme sont déclarés; la souveraineté du peuple est reconnue; les pouvoirs sont délégués; les bases de l'ordre public sont

établies. Hâtez-vous de rendre à la force de l'état son énergie. Le peuple vous doit la gloire d'une constitution libre : mais il vous demande, il attend enfin ce repos qui ne peut exister sans une organisation ferme & complete du gouvernement.

Pour nous, voués à la révolution, réunis au nom de la liberté, garans des propriétés individuelles comme des propriétés communes, de la sûreté de tous & de la sûreté de chacun, nous qui brûlons de trouver notre place dans vos décrets constitutionnels, d'y lire, d'y méditer nos devoirs, & de connoître comment les citoyens seront armés pour les remplir ; nous, appelés de toutes les parties de la France, par le plus pressant de tous, mesurant notre confiance à votre sagesse, & nos espérances à vos bienfaits, nous portons, sans hésiter, à l'autel de la patrie, le serment que vous dictez à ses soldats.

Oui, messieurs, nos mains vont s'élever ensemble à la même heure ; au même instant nos frères de toutes les parties du royaume profereront le serment qui va les unir : avec quels transports nous déploierons à leur yeux ces bannières, gages de notre union & de l'inviolabilité de nos sermens ! avec quels transports ils les recevront !

Puisse la solennité de ce grand jour être le signal de la conciliation des partis, de l'oubli des ressentimens, de la paix & de la félicité publique !

Et ne craignez point que ce saint enthousiasme nous entraîne au-delà des bornes que prescrit l'ordre public. Sous les auspices de la loi, l'étendard de la liberté ne deviendra jamais celui de la licence. Nous vous le jurons, messieurs, ce respect pour la loi, dont nous sommes les défenseurs, nous vous le jurons sur l'honneur ; & des hommes libres, des Français ne promettent plus en vain.

#### RÉPONSE DU PRÉSIDENT.

Messieurs,

Le jour où le pouvoir absolu a cessé d'être, le jour où les anciens ressorts qui comprimèrent les volontés ont cessé de les tenir enchaînées, le jour enfin où 25 millions d'hommes qui s'étoient endormis esclaves se sont réveillés libres, il étoit à craindre qu'ils n'abusassent d'un bienfait trop nouveau pour eux, & que l'anarchie ne remplaçât les malheurs du despotisme. A l'instant les gardes nationales ont paru, & la France rassurée a vu en elles le génie destiné à défendre de ses propres excès comme de ses ennemis la liberté naissante.

Que vos fonctions, messieurs, sont nobles & pures ! l'amour de votre pays est à-la-fois le mobile & la seule récompense de vos travaux. Que vos devoirs sont grands & utiles ! Veiller constamment à la sûreté des personnes & des propriétés, c'est-à-dire donner à tous les citoyens cette sécurité sans laquelle il n'est point de bonheur ; protéger par-tout la libre circulation des grains & des subsistances, & prévenir par-là ces prix inégaux, ces renchérissemens subits & violens qui n'ont que trop souvent causé les malheurs ou les désordres du peuple ; enfin assurer la perception des contributions publiques, & maintenir ainsi le trésor national dans cette abondance si heureuse, si désirable, si nécessaire ; telles sont, messieurs, vos obligations civiles. L'assemblée nationale fait que vous les remplissez. C'est à sa voix que vous êtes nés tout armés, tels que ce symbole ingénieux du courage & de la sagesse. C'est à sa voix que plus d'une fois vous avez donné des preuves de votre zèle & de votre patriotisme ; souvent même vous l'avez prévenue. Elle vous regarde comme ses enfans, elle vous regarde comme ses appuis. Elle reçoit aujourd'hui votre hommage : demain la nation recevra vos sermens ; dans tous les temps vous aurez des droit à l'amour de tous les citoyens, comme à leur reconnoissance.

Vous formez des vœux pour le prompt rétablissement de l'ordre public & pour l'achèvement de la constitution. Ces vœux sont dans le cœur de tous les bons Français ; ils sont aussi dans le nôtre, & le plus beau jour de l'assemblée nationale sera celui où elle pourra s'en remettre à ses successeurs du soin de consolider l'édifice majestueux qu'elle se hâte de terminer.

Heureux aujourd'hui de vous voir dans son sein, elle vous offre les honneurs de sa séance.

---

#### A D R E S S E A U R O I.

*Prononcée par M. de la Fayette à la tête de la députation.*

**SIRE,**

Dans le cours de ces événemens mémorables qui nous ont rendu des droits imprescriptibles lorsque l'énergie du peuple & les vertus de son roi, ont présenté aux nations & à leurs chefs de si grands exemples, nous aimons à révéler en Votre Majesté, le plus beau de tous les titres, celui de chef des Français & de Roi d'un peuple libre.

Jouissez, Sire, du prix de vos vertus, & que ces purs hommages que ne pourroit commander le despotisme, soient la gloire & la récompense d'un Roi citoyen.

Vous avez voulu que nous eussions une constitution fondée sur la liberté & l'ordre public. Tous vos vœux, Sire, seront remplis : la liberté nous est assurée, & notre zèle vous garantit l'ordre public.

Les Gardes nationales de France jurent à Votre Majesté une obéissance qui ne connoîtra de bornes que la loi, un amour qui n'aura de terme que celui de notre vie.

### REPONSE DU ROI.

*Au discours que lui a adressé M. de la Fayette, au nom & à la tête des députations de toutes les gardes nationales du royaume, le 13 juillet 1790.*

Je reçois avec beaucoup de sensibilité les témoignages d'amour & d'attachement que vous me donnez au nom des gardes nationales, réunies de tous les parties de la France.

Puisse le jour solennel où vous allez renouveler en commun votre serment à la constitution, voir disparaître toutes dissensions, ramener le calme, & faire régner les loix & la liberté dans tout le Royaume !

Défenseurs de l'ordre public, amis des Loix & de la liberté, songez que votre premier de-

( 8 )

voir est le maintien de l'ordre & la soumission  
aux Loix; que le bienfait d'une constitution  
libre doit être égal pour tous; que plus on est  
libre, plus graves sont les offenses portées à la  
liberté, les actes de violence & de contrainte  
qui n'en font pas commandés par la Loi. Si  
ob Redites à vos concitoyens que j'aurois voulu  
leur parler à tous comme je vous parle ici  
redites-leur que leur roi est leur père, leur  
frere, leur ami; qu'il ne peut être heureux que  
de leur bonheur, grand que de leur gloire,  
puissant que de leur liberté, riche que de leur  
prosperité, souffrant que de leurs maux. Faites  
sur-tout entendre les paroles, ou plutôt les sen-  
timens de mon cœur dans les humbles Châ-  
mieres & dans les réduits des infortunés.  
Dites-leur que si je ne puis me transporter avec  
vous dans leurs ayles, je veux y être par mon  
affection & par les lois protectrices du royaume;  
veiller pour eux, vivre pour eux, mourir s'il  
le faut pour eux: dites enfin aux différentes  
Provinces de mon Royaume, que plutôt les  
circonstances me permettront d'accomplir le vœu  
que j'ai formé de les visiter avec ma famille,  
plutôt mon cœur sera content.

Dépendans de l'ordre public, amis des Loix  
Chez GARNERY, libraire, rue Serpeante, n<sup>o</sup> 17.